



Offre Ref :348251

Commune du littoral atlantique, 4 620 habitants

## Chef(fe) de la police municipale

Date de publication : 07/11/2016

Date limite de candidature : 14/12/2016

Date prévue du recrutement : Dès que possible

Type de recrutement : fonctionnaire ou contractuel de droit public

Nombre de poste(s) : 1

Grades ou cadres d'emploi : CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE  
CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE  
CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE

## MISSIONS

Descriptif des missions du poste :

==> Assurer la direction opérationnelle, la coordination et l'animation du service :

- Service Police Municipale 3 agents et 1 écoparde
- l'été 17 nageurs sauveteurs et 2 ASVP

==> Organiser et mettre en œuvre les activités du service de Police Municipale :

- coordonner les activités de Police Municipale avec le calendrier des événements et manifestations,
- organiser et coordonner l'action des policiers municipaux (respect du code de la route et de stationnement, réguler la circulation routière),
- planifier et organiser la permanence, les roulements de service, et les ordres de mission,
- suivre le traitement des mains courantes et les rapports d'intervention,
- superviser la mise en œuvre des activités spécifiques (objets trouvés, chiens dangereux, points écoles etc...),
- contrôler l'application des règles relatives à l'armement et à l'habilitation des agents, rédiger les demandes d'agrément, d'assermentation et d'armement,
- mettre en place et contrôler les différents registres,
- rédiger les arrêtés du Maire et contrôler leur application,
- réceptionner, contrôler, analyser et transmettre les écrits professionnels,
- rendre compte à l'autorité territoriale,
- participer aux réunions du CISP,
- représenter le service de la Police Municipale auprès des instances de concertation,
- coordonner les dossiers spécifiques : vidéo protection, Vigipirate, radars pédagogiques,
- établir le budget prévisionnel du service, les rapports d'activité réguliers, et le bilan annuel.

Profil recherché :

Vous bénéficiez d'une expérience significative en tant que Chef de Service de Police Municipale.

Vous maîtrisez les compétences de la Police Administrative et Judiciaire.

Vous possédez des aptitudes au management d'équipe.

Vous faites preuve de méthode, de qualités rédactionnelles, et relationnelles.

vous avez une capacité d'analyse rapide et synthétique (situation ou événement imprévu).

Vous êtes rigoureux, respectueux de la hiérarchie et avez le sens du service publique.

Vous avez une bonne condition physique.

## CONDITIONS DE TRAVAIL

Lieu d'affectation : LA TURBALLE

Service d'affectation : Police Municipale

Temps de travail : Tps Complet : 35 heure(s) 0 minute(s)

N°	Horaires	Commentaires
1	Lundi : Mardi : Mercredi : Jeudi : Vendredi : Samedi : Dimanche :	les horaires de travail sont fixés en fonction de certaines périodes. Pendant la saison la population augmente considérablement, qui nécessite une organisation différente

Les horaires sont-ils fixes ? Non

### POSITIONNEMENT DU POSTE

Rattachement hiérarchique : DGS ou DGSA

Fonctions d'encadrement : 1 à 4 agents

Catégorie des agents encadrés : C

Famille(s) des agents encadrés : Prévention et sécurité

### AVANTAGE(S) LIE(S) AU POSTE

Régime indemnitaire, prime de fin d'année, participation mutuelle, CNAS

### CANDIDATURES

Les candidatures sont à adresser à :

**Monsieur le Maire**  
**Mairie de LA TURBALLE**  
**10 rue de la Fontaine**  
**BP 51009**  
**44356 LA TURBALLE Cedex**

Informations complémentaires : POLE RESSOURCES Mme LE GOUIC - Responsable RH : 02 40 11 88 04 - ressourceshumaines@mairielaturballe.fr

### INFORMATION

Travailleurs handicapés Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.